

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
MM. Garrigue, Cuq, Myard, Villain et Wojciechowski

ARTICLE 2
(*Rapport annexé*)

Compléter l'alinéa 35 par la phrase suivante :

« La France réaffirme ses liens et ses engagements à l'égard des États d'Afrique avec lesquels elle est liée par des accords de coopération. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est profondément regrettable que la loi de programmation militaire oublie l'Afrique.